

**RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERES 63
novembre 2012**

Clermont-Ferrand, le 28

B.P. : La Ligue des Droits de l'Homme

Section locale de Clermont/Riom

21, rue Jean Richepin 63000 CLERMONT-FERRAND

A

Monsieur le Préfet de la région Auvergne,

**Monsieur le Directeur territorial de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de
l'Intégration),**

1, Rue d'Assas

63000 CLERMONT-FERRAND

(Copie à Mesdames et Messieurs les Parlementaires –Députés et Sénateurs- du Puy-de-Dôme)

OBJET : L'hébergement et le premier accueil des demandeurs d'asile à Clermont-Ferrand

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Directeur de l'OFII,

Les militants des 28 organisations – associatives, syndicales et politiques – qui constituent **RESF dans le Puy-de-Dôme** et qui luttent ensemble depuis de longues années pour le respect et l'égalité des droits des étrangers, **en appellent** à tous les responsables politiques et administratifs du département et de la région Auvergne **au sujet de la crise majeure que connaît aujourd'hui, à Clermont-Ferrand**, comme dans de trop nombreuses autres villes de France, **le dispositif d'hébergement et de premier accueil des demandeurs d'asile** .

Chaque semaine, dans nos permanences, c'est un nombre toujours plus important de **demandeurs d'asile primo-arrivants qui demandent aide et assistance**. La situation qui leur est faite à leur arrivée ici nous indigne et nous fait honte. Alors qu'ils sont épuisés, affamés parfois, que beaucoup ne parlent ni ne comprennent un mot de français,

qu'ils ont fui dans l'urgence leur pays où ils craignent persécutions, menaces, mauvais traitements, etc., **au lieu des mots réconfortants de l'hospitalité humaine, la première chose qu'ils entendent – le premier mot de français qu'ils apprennent !- c'est « IL N'Y A PAS/PLUS DE PLACE ! ».** Il n'y a pas un seul soir où nous ne recevons un appel de demandeurs à la rue, le « 115 » qui doit assurer leur hébergement étant chaque jour saturé ; nous mènerons la bagarre juridique devant le T.A., comme nous avons commencé à le faire, autant qu'il le faudra, tant il nous semble choquant que des personnes, quelles qu'elles soient, à fortiori des réfugiés en détresse, dorment à la rue alors que tant de logements sont vacants qui pourraient être réquisitionnés, comme le permet la loi... en attendant qu'un nombre suffisant de places soient ouvertes en CADA (Aujourd'hui, comme vous le savez, ce sont à peine 27% des D.A. qui y ont accès ...)

Où sont « l'information, l'orientation, l'accompagnement administratif et social », qu'est censée permettre une « Plate-Forme d'accueil des demandeurs d'asile », réduite à Clermont-Ferrand au seul OFII ? Pourquoi l'OFII ne remet-il plus par exemple un « guide du demandeur d'asile » actualisé, avec quelques pages adaptées localement et traduit en plusieurs langues tel qu'on en remettait aux D.A. primo-arrivants encore en 2008 ? Où est l'argent nécessaire pour couvrir les premiers besoins : photos, transports, interprétariat pour le récit ? Où est l'assistance sociale et/ou psychologique individualisée, absolument indispensable, qui éclairerait le demandeur sur les démarches à effectuer, sur les possibilités d'aides diverses, qui s'inquiéterait de la manière dont sont assurés les besoins vitaux ?

Comment Les D.A. peuvent-ils comprendre ce qui leur arrive, quand ils sont placés en « procédure prioritaire » (qu'il serait plus juste de nommer « procédure expéditive ») qui les prive du droit au séjour et les précarise encore davantage puisqu'elle les exclut du dispositif national d'accueil en CADA ? Or, cette procédure concerne désormais 30% des D.A. : Pourquoi ? Et les procédures dites « Dublin II » ont les mêmes effets d'extrême précarisation. Tous, quelle que soit la procédure à laquelle ils sont soumis, doivent cependant, au regard des textes internationaux et européens, bénéficier des normes minimales d'accueil !

Autre point important : Est-ce que ce n'est pas à l'OFII, plutôt qu'aux militants des associations , de RESF 63 en particulier, de s'inquiéter de la scolarisation -obligatoire -des enfants et de la rendre effective dans les meilleurs délais ?

Ce qui nous apparaît très clairement, à nous qui recevons presque quotidiennement ces personnes démunies de tout, souvent angoissées, célibataires (restant parfois à la rue), familles avec des enfants en bas âge pour lesquels il n'y a certains jours ni lait ni couches (les associations caritatives étant en rupture...), c'est que **les demandeurs d'asile primo-arrivants ne bénéficient pas à Clermont-Ferrand de conditions d'accueil conformes à la tradition et aux engagements**

internationaux et européens de la France (Convention de Genève relative au statut des réfugiés du 28-07-1951 et directive 2003/29/CE du 27 janvier 2003 relative aux conditions et NORMES minimales d'accueil des demandeurs d'asile dans les Etats membres).

Etant donné la gravité de la situation actuelle, nous vous demandons, Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur de l'OFII, de bien vouloir accorder à une délégation de RESF63 une entrevue qui portera, de façon plus détaillée, sur les questions concrètes évoquées dans ce courrier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur de l'OFII, à notre profond attachement à la défense des droits humains.

RESF, LDH(section locale Clermont/Riom) , CIMADE 63 , HEBERGEMENT ET SOLIDARITE SANS FRONTIERES , RESEAU ALERTE AUVERGNE , UTOPIA 63 , LA FEDERATION DES LIBRES PENSEURS 63 , ASSOCIATION FRANCE PALESTINE , ICEM (pédagogie Freinet) , UNION SYNDICALE SOLIDAIRE , FSU , UD CGT 63 , SAF , UNIVERSITE CITOYENNE ET POPULAIRE DU PUY DE DÔME , BRUT DE BETON PRODUCTION , L'ATR-MARCEL COL , EUROPE ECOLOGIE LES VERTS 63 , NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE , FRONT DE GAUCHE(PCF,PG,GU,GA) , Alter Ekolos